

EXTRAIT DU REGISTRE n° 204-6
SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'AMENAGEMENT HYDRAULIQUE DES VALLEES
DU CROULT ET DU PETIT ROSNE

Siège : Bonneuil en France (95500) - rue de l'Eau et des Enfants

REUNION DU COMITE SYNDICAL
SEANCE ORDINAIRE DU MERCREDI 27 JUIN 2012

L'an deux mille douze, le vingt-sept juin à 9 heures, le Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué, s'est assemblé, au lieu ordinaire de ses séances à Bonneuil-en-France, sous la Présidence de Monsieur Guy MESSAGER, Maire de la Commune de Louvres.

Présents : M. Alain DURAND (Commune d'Arnouville), MM. Gilles MENAT et Jean-Claude LAINÉ (Commune de Baillet-en-France), MM. Jean-Luc HERKAT, Maire, et Jean-Claude BONNEVIE (Commune de Bonneuil-en-France), MM. Michel LACOUX et Gilles BELLOIN (Commune de Bouffémont), Mme Marie-Claude CALAS (Commune de Bouqueval), M. Patrice FOGLIA (CAVAM), Mme Joséphine DELMOTTE (Chennevières-Lès-Louvres), M. Paul Edouard BOUQUIN (Commune de Domont), MM. Marcel BOYER et Vicenté PASTOR (Commune d'Ecouen), M. Jérôme DROUILLOT (Commune d'Epiais-Lès-Louvres), MM. Guy LUBACZEWSKI et Alain MARTIN (Commune de Fontenay-en-Parisis), MM. Bernard PICQUET et Gérard LENAIN (Commune de Garges-Lès-Gonesse), M. Michel JAURREY (Commune de Gonesse), Mme Cécile MADURA (Commune de Goussainville), M. Guy MESSAGER, Maire (Commune de Louvres), Mme Christiane TOMKIEWICZ et M. Alain BESSE (Commune de Mareil-en-France), M. Robert DESACHY (Commune de Le Mesnil-Aubry), M. Elie MELLUL (Commune de Montsourt), M. James DEBAISIEUX (Commune de Piscop), M. Didier GUEVEL, Maire, et Mme Hélène LEDUC (Commune de Le Plessis-Gassot), M. Bernard BESANÇON (Commune de Puiseux-en-France), M. Serge DRAGO (Commune de Roissy-en-France), Mme Chantal NEDELLEC (Commune de Saint-Brice-Sous-Forêt), MM. Germain BUCHET, Maire, et Joël VANDERSTIGEL (Commune de Saint-Witz), MM. Antoine ESPIASSE et Christian KATCHIKIAN (Commune de Sarcelles), MM. Gérard SAINTE BEUVE et Jean LICETTE (Commune de Le Thillay), MM. Louis BOURLES, Maire, et Benoît NOTARIANNI (Commune de Villaines-Sous-Bois), Mme Christine PASSENAUD (Commune de Villeron), MM. Serge LOTERIE et Roland BAUER (Commune de Villiers-Le-Bel).

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Madame Joséphine DELMOTTE, déléguée de la commune de Chennevières-Lès-Louvres.

OBJET :
Répartition de l'acompte de l'aide AQUEX 2011 entre le SIAH et les communes participantes

Monsieur Jean-Luc HERKAT, Vice-Président et rapporteur de ce point inscrit à l'ordre du jour, précise au Comité que :

Vu le code Général des Collectivités Territoriales.

Considérant que l'aide publique à la Qualité d'Exploitation (AQUEX), est accordée aux maîtres d'ouvrages qui font un effort particulier sur la qualité d'exploitation du système d'assainissement (réseau et station de dépollution) en les encourageant à entrer dans une démarche continue de progrès.

Considérant que par décision du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau, réuni en décembre 2011, a accordé un acompte de l'aide AQUEX d'un montant de 139 722,00 €, attribué pour la qualité d'exploitation des réseaux au SIAH.

Considérant qu'il est nécessaire de répartir l'acompte de l'aide AQUEX 2011 accordée par l'Agence de l'Eau Seine Normandie entre le SIAH Croult et Petit Rosne et les communes participantes.

Le Comité Syndical, après examen, décide :

- **D'autoriser** le Président à répartir l'acompte de l'aide AQUEX 2011 d'un montant de 139 722,00 €, accordée par l'Agence de l'Eau Seine Normandie entre le SIAH Croult et Petit Rosne et les communes participantes, conformément au tableau ci-joint.
- **Et d'autoriser** le Président à signer tous les actes relatifs à cette affaire.

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le
et de la publication le

Adopté à l'unanimité des suffrages
pour extrait conforme,
Guy MESSAGER,

Signé

Guy MESSAGER

Signé

Président du Syndicat,
Maire de Louvres

Délibération n° 204-6

Objet : Répartition de l'acompte de l'aide AQUEX 2011 entre le SIAH et les communes participantes.

COMMUNE	Montant AQUEX 2011	Répartition part communale (70 %)	Répartition part SIAH (30 %)
CAVAM	88 €	62 €	26 €
ARNOUVILLE	14 212 €	9 948 €	4 264 €
ATTAINVILLE	1 083 €	758 €	325 €
BAILLET EN FRANCE	1 656 €	1 159 €	497 €
BONNEUIL EN FRANCE	726 €	508 €	218 €
BOUFFEMONT	4 708 €	3 296 €	1 412 €
BOUQUEVAL	391 €	274 €	117 €
CHENNEVIERES LES LOUVRES	0 €	0 €	0 €
DOMONT	7 831 €	5 482 €	2 349 €
ECOUEN	0 €	0 €	0 €
EPIAIS LES LOUVRES	102 €	71 €	31 €
EZANVILLE	6 263 €	4 384 €	1 879 €
FONTENAY EN PARISIS	1 163 €	814 €	349 €
GARGES LES GONESSE	14 741 €	10 319 €	4 422 €
GONESSE	29 972 €	20 980 €	8 992 €
GOUSSAINVILLE	0 €	0 €	0 €
LOUVRES	8 461 €	5 923 €	2 538 €
MAREIL EN FRANCE	3 198 €	2 239 €	959 €
LE MESNIL AUBRY	323 €	226 €	97 €
MOISSELLES	901 €	631 €	270 €
MONTSOULT	2 493 €	1 745 €	748 €
PISCOP	624 €	437 €	187 €
LE PLESSIS - GASSOT	0 €	0 €	0 €
PUISEUX EN FRANCE	2 732 €	1 912 €	820 €
ROISSY EN FRANCE	6 304 €	4 413 €	1 891 €
SAINT BRICE SOUS FORET	11 506 €	8 054 €	3 452 €
SAINT WITZ (90%)	0 €	0 €	0 €
SARCELLES	1 404 €	983 €	421 €
LE THILLAY	2 825 €	1 978 €	848 €
VAUD'HERLAND	0 €	0 €	0 €
VEMARS	1 461 €	1 023 €	438 €
VILLAINES SOUS BOIS	444 €	311 €	133 €
VILLERON	503 €	352 €	151 €
VILLIERS LE BEL	13 607 €	9 525 €	4 082 €
Total	139 722 €	97 805 €	41 917 €